

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : (56)

PRESENTS : 39

M ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, MM. PREHER, PETIT, BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. MICHAUD, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme VASLIN, M. BARBOT, M. BIET, Mme BARREAU, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, M. GAUTHIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, M. D. GAUTHIER, M. CLAVE, M. PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

POUVOIRS : (9)

M. MIS, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme FARINEAU, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme PETIT
Mme. METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. GANIVELLE, mandant a pour mandataire M. MICHAUD
M. PINNEAU, mandant a pour mandataire Mme BARREAU
Mme CARDINEAUX, mandant a pour mandataire M. MICHAUD
M. DABILLY, mandant a pour mandataire M. CHAINE
M. MATTARD, mandant a pour mandataire M. J. GAUTHIER

EXCUSES : (8)

MM. BAUDIN, AUDEBERT, HENEAU, BONNARD, BLIN, Mme TEXIER, M. CUNHA-RIBEIRO et Mme THENAULT

Nom du secrétaire de séance Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

**OBJET : Réalisation d'un bassin de rétention des eaux d'extinction pour l'unité de production IdéA. Hôtel d'entreprises n° 2, rue Amédée Bollée
Demande de subvention au Département de la Vienne**

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais héberge depuis Mars 2011 dans les locaux de l'hôtel d'entreprises n°2 l'unité de développement de projets de la société MECAFI, dénommée IdéA. Elle y développe des activités de ressuage, de conversions chimiques, de grenailage par précontrainte, de peinture et décontamination des pièces.

De récents travaux réalisés dans l'hôtel d'entreprises ont permis à IdéA de s'étendre, pour faire face à son développement continu dans un contexte favorable à cette branche d'activités.

L'exploitation de ce site de production bénéficie d'un avis favorable du CODERST (comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cependant, la DREAL exige que soit renforcée la capacité de défense contre la pollution du milieu naturel et de l'exutoire que constitue la Vienne dans ce périmètre.

En cas d'incendie, il est demandé que soient réalisés des bassins capables de contenir les eaux d'extinction, potentiellement contaminées par des produits dangereux, sur ce type d'établissement classé.

Après avoir mené les études techniques, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est en mesure de réaliser ces équipements de protection, pour un coût H.T. estimé à 206 348 € H.T.

Il est proposé de compléter le plan de financement en sollicitant du Département une participation financière aux ouvrages, comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 12 septembre 2016

n° 18

page 2/2

Dépense H.T. Création d'un bassin et pose d'une cuve de rétention	:	206 348 €	
T.V.A.	:	41 269 €	
TOTAL		<u>247 617 €</u>	
Subvention Département de la Vienne : 50% du montant H.T.	:		103 174 €
Autofinancement CAPC	:		144 443 €
TOTAL			<u>247 617 €</u>

VU la convention n° 2012-DGAD-020 dite de "Vienнопôle" conclue en date du 4 mars 2013 entre la CAPC et le Département de la Vienne,

CONSIDERANT le coût afférent à la mise aux normes et aux installations requises pour les I.C.P.E. en matière de protection de l'environnement et des cours d'eau contre le rejet d'eaux potentiellement contaminées après un incendie,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès du Département une subvention de 103 174 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cet objet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER